



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°24/2023

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 22 juin à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – Auditorium de l'Arche Bernadette – 1, rue de Lorraine - THAON-LES-VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Augmentation de
capital SEM les
insolites du
Patrimoine

M. Michel FOURNIER est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTRAND Hervé, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GUELLAFF Kevin, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique (à partir de la délibération N°25/2023), MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, PIERRE Gabriel, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe (à partir de la délibération n°24/2023), THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VILLEMIN Yannick

**DATE DE
CONVOCAION**

13/06/2023

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique (donne pouvoir à THOMAS Dominique), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

**NOMBRE DE
PRESENTS**

30

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

2

**NOMBRE DE
VOTANTS**

30

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

30

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le



ID : 088-200048726-20230622-DELIB24_2023-DE

Monsieur le Président demande à M. Christophe LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter le rapport aux membres du Comité.

Considérant la situation nette comptable de la SEM les insolites du Patrimoine avec une perte constatée supérieure à la moitié du capital social (capital social de 229 000 € pour des capitaux propres de - 34 084,65 €) ;

Considérant l'article L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'annuler la délibération n°14-2023 du 30 mars 2023 ;

Vu l'avis du Bureau du 1^{er} juin 2023 ;

Il est proposé qu'à l'instar des autres actionnaires privés, le PETR procède à une augmentation du capital social de la SEM les insolites du Patrimoine sur les bases suivantes :

Membres	Apport numéraire	Apport nature	Total	Montant au regard valeur action (100 €/action)	% par des actions	Montant hausse de capital
PETR	1090	400	1 490	149 000,00 €	65,07%	45 549,00 €
Garnier Thiebaut	100	50	150	15 000,00 €	6,55%	4 585,00 €
Bragard	100	50	150	15 000,00 €	6,55%	4 585,00 €
La Rochère	100	50	150	15 000,00 €	6,55%	4 585,00 €
De Buyer	100	50	150	15 000,00 €	6,55%	4 585,00 €
Comptoir hôtelier	0	50	50	5 000,00 €	2,18%	1 526,00 €
Voyages Marcot	150	0	150	15 000,00 €	6,55%	4 585,00 €
Total	1 350	650	2 290	229 000,00 €	100%	70 000,00 €

Il est bien entendu prévu ce qui suit :

- Cette participation à l'augmentation du capital de la SEM les insolites du Patrimoine par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ne pourra intervenir qu'à la seule condition que tous les autres actionnaires de la SEM les insolites du Patrimoine participent également sur la base de leur part des actifs au sein de la structure ;
- Le versement effectif de la participation du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ne sera effectif qu'à partir du moment où chaque actionnaire privé se sera acquitté de sa quote-part ;
- En cas de non-utilisation totale des sommes versées, chaque actionnaire, dont le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges percevra le montant correspond à due concurrence du montant versé. Cela donnera lieu au passage d'une nouvelle délibération.

Aussi, il est proposé :

- de voter une augmentation de capital au compte « 261 – titres de participation » de 45 549 € à verser à la SEM les insolites du Patrimoine ;
- d'autoriser le Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 088-200048726-20230622-DELIB24_2023-DE



Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux Finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

VOTENT une augmentation de capital au compte « 261 – titres de participation » de 45 549 € à verser à la SEM les insolites du Patrimoine ;

AUTORISENT le Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMIN

